

## L'espace vert municipal

L'été s'en vient !

C'est dur à croire mais la période estivale est à nos portes. Plusieurs citoyens sont à préparer leurs projets pour l'été. Avant de mettre la touche finale à vos plans et esquisses, passez me voir à la municipalité afin de s'assurer que votre projet est bien conforme à la réglementation en vigueur ! Beaucoup de changements ont eu lieu et cela pourrait avoir des impacts importants.

Nos lacs et leur qualité d'eau nous tiennent à cœur et c'est pourquoi la municipalité effectue présentement des modifications réglementaires pour les protéger. L'espace qui doit être laissé libre de construction par rapport à la ligne des hautes eaux vers les terres est maintenant de 20 mètres (66pieds). Un bâtiment ne peut donc être implanté à moins de 20 m d'un lac incluant les galeries.

Notre beau lac-aux-sables et autres plans d'eau du territoire vont bientôt perdre leur couvert de glace et plusieurs auront bien hâte d'y faire de la navigation et de remettre le quai à l'eau. N'oubliez pas qu'un quai est une construction et nécessite un permis avant son installation la première année (même les quais préfabriqués). Le secret d'une bonne installation est qu'elle doit permettre la libre circulation de l'eau et que la rive ne soit pas modifiée. On peut installer un quai de type flottant (le plus courant) ou sur pilotis (surtout dans les zones à forts courants). Le type de quai sur encoffrement (caissons) n'est pas autorisé car il présente une trop grande nuisance à la libre circulation de l'eau.

Je vous rappelle également que les abris à bateaux sont interdits dans le littoral et la bande de protection riveraine depuis octobre 2003. Des vérifications seront effectuées durant la saison et les abris qui ne sont pas protégés par droits acquis (ce qui veut dire : autorisé par permis avant 2003 ou existant avant 1990) devront être retirés de la bande riveraine ou du littoral. Cela s'applique également aux structures métalliques ou en bois recouvertes de toile ou autre matériel.

La protection de l'environnement se fait par de petits gestes et la collaboration de tous est nécessaire !

Municipalement vôtre, votre inspectrice en bâtiment et environnement

Katy